



Garages fantômes mais arnaques bien réelles : Leocare alerte sur des escroqueries en pleine expansion

Chaque année, près de 250 000 véhicules en France seraient concernés par les arnaques aux garages fantômes. Ces fraudes se traduisent par des véhicules jamais livrés, des usurpations d'identité et des immatriculations frauduleuses. Depuis la réforme du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) en 2017, le phénomène s'est considérablement amplifié. [Leocare](#), acteur majeur de l'assurance auto digitale, tire la sonnette d'alarme car ces arnaques font des centaines de victimes chaque année et causent plusieurs millions d'euros de préjudices. Un surcoût supporté tant par les assurances que par les automobilistes.

Un phénomène national aux nombreuses victimes

Chaque année, **près de 250 000 véhicules** sont frauduleusement immatriculés par des garages fantômes, selon une note de la Direction Nationale de la Police Judiciaire (DNPJ). Ces fausses cartes grises permettent d'échapper aux contraventions ou facilitent le blanchiment de véhicules volés.

Face à l'ampleur du phénomène, les autorités peinent à endiguer les arnaques dont les méthodes dépassent l'usurpation d'immatriculation. **Certains garages utilisent une façade professionnelle** (locaux, numéros de SIRET, site internet) **pour tromper des automobilistes** attirés par des prix de vente **20 à 30 % inférieurs au marché**. Seulement voilà, une fois le paiement encaissé, les véhicules ne sont jamais livrés et les faux garagistes envolés.

Ces escroqueries plongent de nombreux Français dans des situations dramatiques (endettement, détresse psychologique) bien que certaines régions soient plus touchées que d'autres. En Île-de-France, les autorités ont ainsi recensé 138 garages fantômes, tandis que dans le département du Var les préjudices s'élèvent à 2 millions d'euros.

Fraudes à l'immatriculation : les bons réflexes pour garder la main

Plusieurs indicateurs permettent d'identifier un garage fantôme : un prix défiant toute concurrence ou l'obligation d'un paiement intégral avant même la remise du véhicule sont **des signaux d'alertes forts**. L'absence d'avis en ligne, ou inversement des commentaires élogieux postés récemment, constituent souvent **la signature d'une escroquerie**.

En cas d'arnaque, il faut réagir vite car chaque minute compte pour bloquer un paiement.

Il est aussi impératif de déposer plainte et de signaler les faits à la DGCCRF. Conserver toutes les preuves (messages, bons de commande, captures d'écran) s'avère alors essentiel pour l'enquête et utile pour activer la garantie protection juridique de son assurance lorsqu'elle existe.

Un système en faillite qui pèse sur tous les acteurs

Mise en œuvre en 2017, la réforme du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) a permis de dématérialiser les démarches d'immatriculation. Cependant la délégation à des acteurs privés des contrôles préalables à l'habilitation a ouvert une brèche largement exploitée par les escrocs. Aujourd'hui, on estime que **10 à 20 % des 34 000 habilitations professionnelles seraient détournées à des fins frauduleuses**¹.

Face à cette situation, Leocare appelle les pouvoirs publics à prendre des mesures concrètes pour endiguer le phénomène et formule 5 recommandations pour reprendre le contrôle :

1. **Le renforcement de la détection algorithmique en temps réel** au sein du Système d'Immatriculation des Véhicules pour identifier automatiquement les comportements suspects : immatriculations massives, adresses fictives ou profils atypiques
2. **Le durcissement des critères d'habilitation initiaux** avec la vérification systématique du casier judiciaire des dirigeants, le contrôle de l'existence réelle des entreprises via les bases fiscales et l'instauration d'un capital social minimum pour accéder au SIV
3. **La création d'une liste noire centralisée des professionnels radiés ou suspectés**, avec interdiction de créer de nouvelles structures après radiation et vérification systématique de non-appartenance avant toute nouvelle habilitation
4. **La facilitation des signalements en temps réel par les assureurs** via une plateforme dédiée, avec transmission automatique aux préfetures et à la police judiciaire
5. **Le renforcement des sanctions financières dissuasives**, avec des amendes proportionnelles au volume de fraude détecté, la responsabilité solidaire des dirigeants et la saisie des avoirs en cas de fraude avérée

« Chez Leocare, nous constatons l'émergence préoccupante des garages fantômes. Ces dérives causent des drames humains : des familles endettées pour des voitures jamais reçues, des personnes qui ne peuvent plus aller travailler. Pourtant un prix inférieur de 30 à 50 % au marché doit éveiller la méfiance et inciter davantage l'acheteur à vérifier l'ancienneté du garage, à visiter les lieux physiquement et à ne jamais se laisser presser par le vendeur. » – Christophe Dandois, co-fondateur de Leocare.

1

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/lutte-contre-les-garages-fantomes-ces-centaines-de-milliers-de-voitures-qui-echappent-aux-pv-12-01-2026-NISRNABW5ABLFV2DZGTGEYY5M.php>

À propos de Leocare

Créée en 2017 par Christophe Dandois et Nouredine Bekrar, deux spécialistes de la transformation digitale, Leocare est la première néo-assurance française 100 % digitale - habitation, auto, moto, vélo, animaux. Convaincue que les Français aspirent désormais à des solutions en parfaite adéquation avec leur nouveau mode de vie, Leocare propose des contrats clairs et modulables, pilotables en toute autonomie via son application déjà adoptée par plus de 1,3 million d'utilisateurs. En alliant data et intelligence artificielle, l'entreprise offre une gestion en temps réel ainsi que des garanties innovantes, personnalisées selon chaque moment de la vie quotidienne.

www.leocare.eu